

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons qu'après de nombreuses réunions de bureau de l'USPG avec les responsables des différentes sections, la dissolution de USPG a été approuvée à la majorité lors du Conseil d'Administration du 13 décembre 2021.

Pour valider cette dissolution, l'USPG organise une Assemblée Générale qui se tiendra

Le jeudi 20 janvier 2022 à 19 h 00 au Foyer de St Valérien

Pour que le quorum soit atteint, 1/3 des licencié devra être présent. Dans le cas contraire, une deuxième Assemblée Générale devra être organisée dans un délai de 6 jours minimum après cette présente convocation.

Nous comptons sur votre implication la plus totale afin de ne pas avoir à organiser une éventuelle deuxième Assemblée Générale et aussi et surtout à faire entendre vos voix et position le cas échéant.

Si la dissolution devait être actée au terme de cette Assemblée Générale, chaque section émanant de l'USPG aurait à créer sa propre association afin de pouvoir continuer ses activités.

Comptant vivement sur votre présence,

Le Bureau

POUVOIR

Je soussigné M/Mme

donne pouvoir à M/Mme

pour me représenter à l'Assemblée Générale de l'USPG du jeudi 20 janvier 2022 à 19h00 au Foyer de St Valérien.

Date :

Signature :
